

Le Président :

T. 04 79 75 93 30
F. 04 79 75 76 00
presidence@savoie.cci.fr

COURRIER REÇU LE

12 AVR. 2023

COMMUNE DE TIGNES

Monsieur Serge REVIAL
Maire de Tignes
Mairie
BP 50
73321 TIGNES CEDEX

Nos réf. : ACT-73S-2023-04_3774238
Vos réf. : SR/CC/FB – 2023/01
Objet : Modification n° 1 du PLU de la Commune de TIGNES

Le Commissaire-Enquêteur

Jean-Louis PRESSE

Chambéry, le 05/04/2023

20 AVR. 2023

Monsieur le Maire,

Vous nous avez sollicités pour émettre un avis sur le projet de Modification n°1 du PLU de la commune de Tignes et nous vous en remercions.

Après examen de l'ensemble des pièces du dossier, nous saluons les dispositions prises par la commune au travers de cette modification du PLU.

En effet, cette modification va permettre de développer à la fois le nombre de lits touristiques marchands de façon raisonnée mais aussi le nombre de lits destinés à l'hébergement du personnel saisonnier et de la population résidente. Nous ne pouvons qu'encourager ces dispositions visant à contenir les lits froids qui concourent très peu au développement économique de la station.

Par ailleurs, les mesures prises pour préserver les caractéristiques patrimoniales des différents quartiers de la station contribueront à conserver son identité et donc à renforcer son attractivité touristique.

Ainsi, la CCI Savoie émet un avis favorable à la modification n°1 du PLU de Tignes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc BEGGIORA